



Arrêt du versement de pension alimentaire

Par **snoopyes**, le 11/10/2014 à 23:26

Bonjour,

Suite à mon divorce et suite à la décision du tribunal, je verse une pension alimentaire à ma fille âgée maintenant de 26 ans. Elle m'a déclaré et confirmé par écrit ne plus vouloir dépendre de moi et me demande d'arrêter de lui verser la pension. Elle vient de terminer ses études et n'a pas de revenu. Elle veut bénéficier du RSA en attendant de trouver un emploi. Puis-je aller dans son sens ou bien est ce illégal?

Merci pour votre aide.

Meilleures salutations.

Par **Frank31**, le 13/10/2014 à 15:38

Bonjour,

Bien qu'il s'agisse d'un accord amiable je pense qu'il est préférable de rendre cet accord officiel pour éviter tout malentendu.

N'hésitez pas à demander conseil à <http://www.avocat-labadieblanche.com/>, cette avocate m'a beaucoup aidé sur les questions d'autorité parentale et de pension [smile3]

Par **cocotte1003**, le 13/10/2014 à 17:56

Bonjour, normalement il vous faut l'accord du jar pour arrêter le paiement. Il serait plus sure de passer un accord amiable écrit avec votre fille que vous présenterez au juge qui

d'entériner si c'est dans l'intérêt de votre fille, cordialement